



ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Master
1ère année
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
parcours Administration économique et sociale

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

Article 1^{er}

ARRETE :

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2022-2023 en :

Master
1ère année
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
parcours Administration économique et sociale

est composée comme suit :

- M. QUEROL FRANCIS, MAITRE DE CONFERENCES
- M. THIOYE MOUSSA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
- Mme BOUBAY-PAGES MICHELLE, MAITRE DE CONFERENCES
-
-
-
-
-
-

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 16/03/2022

Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK

